**Le droit de vote des femmes**

Renée a fait partie des premières. Le 29 avril 1945, à 25 ans, elle glisse pour la première fois son bulletin dans l’urne. Comme elle, douze millions de femmes ont désormais le droit de voter, une journée historique dont les souvenirs sont encore intacts.

Renée Granata : ‘ J’étais très contente et très fière d’aller voter. Ça je le sais ! C’était vraiment une joie d’aller voter, je me sentais plus française!’

Un plus tôt, le 21 avril 1944, Charles de Gaulle signait une ordonnance du comité français de libération nationale donnant le droit de vote et d’être élues aux femmes. À cette époque, la France était encore en guerre.

Julie D’Andurain- Commissaire Exposition Femmes et Résistance : ‘ La France a été assez longue à donner le droit de vote aux femmes et il a fallu, très certainement, cet engagement dans la résistance, pour que le sacrifice de certaines femmes permette de valider ce droit de vote.’

Quelques mois plus tard, le 21 octobre 1945, les femmes participent cette fois à un scrutin nationale. Non seulement elles voteront mais trente-trois d’entre elles seront élues pour la première fois à l’assemblée nationale constituante.